

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Les performances d'Eramet exposées à la Primature



Photo: Dr

Le délégué général du Groupe Eramet Afrique, Loïse Tamalgo, avec la cheffe du gouvernement Rose Christiane Ossouka Raponda.

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le délégué général du Groupe Eramet Afrique basé à Libreville, Loïse Tamalgo, était à la Primature vendredi dernier. Il a échangé avec la cheffe du gouvernement, Rose-Christiane Ossouka Raponda, sur les activités des filiales du groupe Eramet au Gabon.

En effet, en sus de ses fonctions au Gabon, Loïse Tamalgo assure également depuis le début du mois de février 2022 celles de délégué général d'Eramet en Afrique. Il couvre les actifs d'Eramet en Afrique.

C'était l'occasion pour lui de faire une présentation complète, mais surtout le point à Rose Christiane Ossouka Raponda, sur les activités des filiales du Groupe minier au Gabon. À savoir la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) et la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag). Autrement dit, il est allé rendre compte

constructif entre l'État gabonais et Eramet dans ces deux sociétés qui ont réalisé des records de production et de trafic. À l'instar de la Comilog qui s'illustre dans

l'exploitation de la première mine de manganèse au monde. Le nouveau délégué général d'Eramet pour le continent africain a pour mission de soutenir le développement des activités des filiales au Gabon, au Sénégal et au Cameroun.

Setrag, dans le cadre du partenariat entre Eramet et l'État gabonais, renforcé en 2020 par la création de deux fonds RSE destinés à financer de nouveaux programmes au profit des populations du pays.



Union Gabonaise
de Banque

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'ACTIONNAIRES

UGB

Société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10 milliards de FCFA – Siège Social : Avenue du Colonel Parant - BP 315 Libreville - Gabon
RCCM Libreville - 2002B01521 - NIF 790231 U

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 18 Mai 2022 à 15 H, au 7^{ème} Etage du siège social à Libreville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Présentation du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31.12.2021 ;
3. Présentation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
4. Conventions réglementées ;
5. Approbation des comptes et affectation du Résultat de l'exercice clos au 31.12.2021 ;
6. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
8. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
9. Fixation du montant des indemnités de fonction pour l'exercice 2022 ;
10. Pouvoirs pour formalités légales.

Tout Actionnaire ou représentant légal d'Actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire. Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

Les documents prescrits par l'article 525 de l'Acte Uniforme susvisé seront tenus à la disposition des Actionnaires au siège social où ils pourront en prendre connaissance soit par eux-mêmes soit par mandataire dûment habilité.

Le Conseil d'Administration